**COMPTE RENDU DU CONSEIL D’ECOLE EXTRAORDINAIRE**

**RPI CAMPEAUX / LA FERRIERE**

**du 24 novembre 2017**

**Personnes présentes :**

Équipe enseignante : Mmes LEFRANCOIS, REICHART, HINARD, DESOUCHE, LAY, BIZET, LECARDONNEL et Mr BEQUET.

Représentants de parents : Mmes GUINVARC’H, AUGRAIN, LAVALLEY, LEBOUVIER, ARRIBAS-LAMOTTE, LEFORESTIER, LOUIS et Mrs ANFRAY, RENOUF, CHANCEY, STASIACZYK

Représentants de la commune : Mr LAIGNEL (responsable du site scolaire et maire délégué de La Ferrière-Harang)

**Personnes excusées :**

Inspectrice de l’Education Nationale**:** Mme Hardy

Représentants de la commune : Mr DECLOSMESNIL (maire), Mr LECHARPENTIER (directeur de la commune) et Mr HERMON (vice-responsable du site scolaire et maire délégué de Campeaux).

Enseignants**:** Mmes RALLU et PERALTA

Représentants de parents : Mme SIQUOT

**1. Présentation de l’ordre du jour**

Les enseignants indiquent aux parents d’élèves présents que le conseil d’école doit, à la demande de la collectivité, se prononcer sur la répartition hebdomadaire du temps scolaire : 24 heures d’enseignement réparties sur 9 demi-journées (soit 4 jours et demi) ou sur 8 demi-journées (soit 4 jours). Les avantages et inconvénients sont discutés, tant du point de vue des élus, des parents d’élèves que des enseignants.

Une réunion d’information destinée à toutes les familles a eu lieu avant le conseil d’école. Les parents ont pu exprimer leur préférence lors de celle-ci ou par le biais du cahier de liaison.

Concernant **les inconvénients**, certains parents évoquent une fatigue accrue, notamment chez les enfants de maternelle ; pour les parents ne travaillant pas le mercredi, moins de temps passé avec leurs enfants.

Concernant **les avantages** retenus pour 9 demi-journées, l’équipe enseignante affirme sa préférence pour 5 matinées d’enseignement, temps où les élèves sont plus réceptifs aux apprentissages, plus concentrés. Elle remarque aussi que les enfants ont de plus en plus de troubles de la concentration et que les 5 matinées sont très bénéfiques pour les élèves en difficultés scolaires également sensibles à la régularité du rythme hebdomadaire. Certains regrettent l’organisation hebdomadaire avant 2008 avec la coupure du mercredi et préféraient la semaine de 4.5 jours avec le samedi matin travaillé. Ils observaient que cette matinée était un bon temps d’enseignement et qu’elle favorisait la relation entre parents et enseignants par la mise en place de projets. Ils rappellent que le décret de 2013 devait surtout permettre d’alléger la journée de l’enfant. Ils soulignent qu’actuellement, il y a 162 jours d’école et qu’avec le passage à 4 jours il n’y en aurait plus que 144 alors que la moyenne de l’Union Européenne est de 183. Les études de nombreux chrono-biologistes s’accordent pour dire que la régularité du rythme de l’enfant est très importante pour les apprentissages. Le chrono-psychologue, François Testu, trouve que la semaine de 4 jours « est le pire scénario ». Les parents et les enseignants déplorent le manque de prise en compte du rythme de l’enfant au bénéfice du financier dans les prises de décisions. Ils considèrent que la décision prise par le conseil municipal du 7 décembre ne devrait pas uniquement se baser sur le coût de revient des TAP mais aussi sur le bien-être de l’enfant. Les enfants ont besoin de temps pour jouer librement et être ensemble.

Les parents d’élèves présents disent aussi apprécier cette matinée d’un point de vue organisationnel. Ils indiquent également apprécier les activités proposées lors des activités périscolaires et l’ouverture sur le monde qu’elle permet chez leurs enfants.

**2. Vote**

A la question, « êtes-vous pour le retour à la semaine de 4 jours ? », le conseil d’école répond  : 1 voix pour, 12 voix contre.

A la question « êtes-vous prêt à accepter le maintien de la semaine de 4,5 jours et ce, même sans les activités périscolaires ? », le conseil d’école répond : 13 voix pour, 0 contre.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

 Solenne LEFRANCOIS et Laurence HINARD, les directrices